

# PARC D'ACTIVITES DES MONTS DU VAL D'OISE A GROSLAY

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Cession d'un ensemble de terrain à vocation économique en façade de la RD 301 (ex RN1) pour une superficie totale de 47.400 m2 environ

## ERRATUM du 26.02.2021

### 1/ REGLEMENT GENERAL DE LA CONSULTATION

- En page 5 du Règlement Général de la Consultation, Chapitre 2 - paragraphe 1 « Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt » :

**En lieu et place de :**

La date limite de remise des candidatures est fixée au Lundi 8 mars 2021 à 12h.

**Il faut lire :**

La date limite de remise des candidatures est fixée au **Vendredi 12 mars 2021 à 17h.**

- En page 6 du Règlement Général de la Consultation, Chapitre 2 - paragraphe 4.1 « Contenu des dossiers de candidatures » :

**En lieu et place de :**

Les dossiers doivent être déposés par porteur ou envoyés par lettre recommandée avec accusé réception à la SEMAVO en format papier avec un exemplaire sous format numérique (clé USB) à l'adresse suivante au plus tard le Lundi 8 mars 2021 à 12 h00

**Il faut lire :**

Les dossiers doivent être déposés par porteur ou envoyés par lettre recommandée avec accusé réception à la SEMAVO en format papier avec un exemplaire sous format numérique (clé USB) à l'adresse suivante au plus tard le **Vendredi 12 mars 2021 à 17h.**

### 2/ REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR COURRIEL

**Question 1**

Pourriez-vous m'indiquer le devenir du site de l'entreprise Queyroy, spécialisé dans le remorquage ainsi que celui situé chemin des rosiers occupé par des caravanes ?

**Réponse**

La fourrière QUEROY est destinée à rester sur place et a été exclue du périmètre opérationnel de notre opération.

Il en est de même pour les gens du voyage sédentarisés qui resteront sur place.

Il faut donc retenir les limites de terrains figurées sur le plan de géomètre que nous vous avons fourni dans le dossier : « 13d-Plan parcellaire BVF140572 23\_12\_2020.pdf »